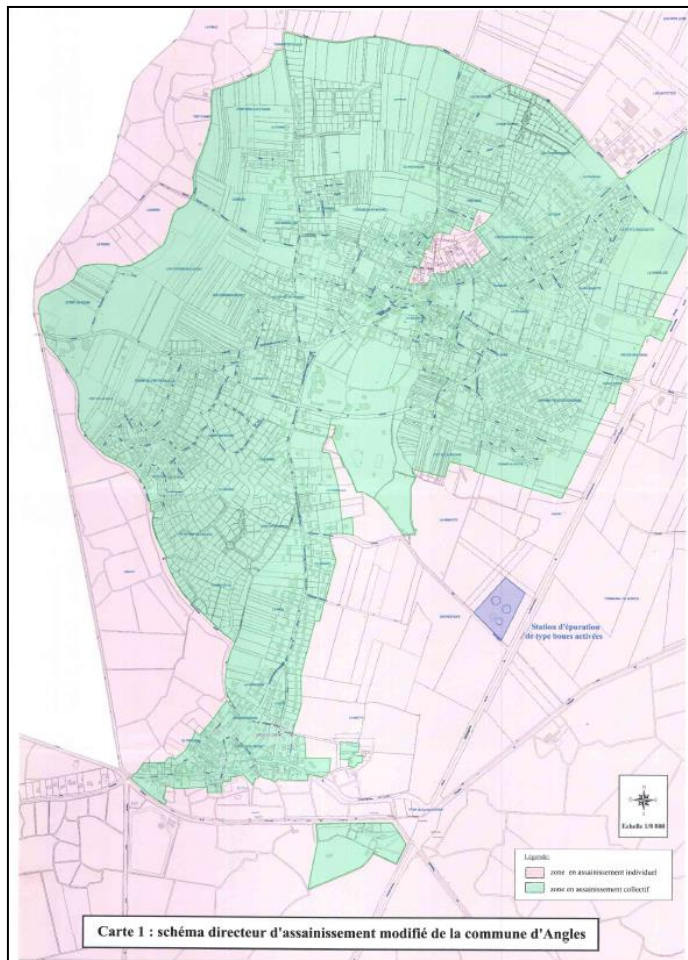




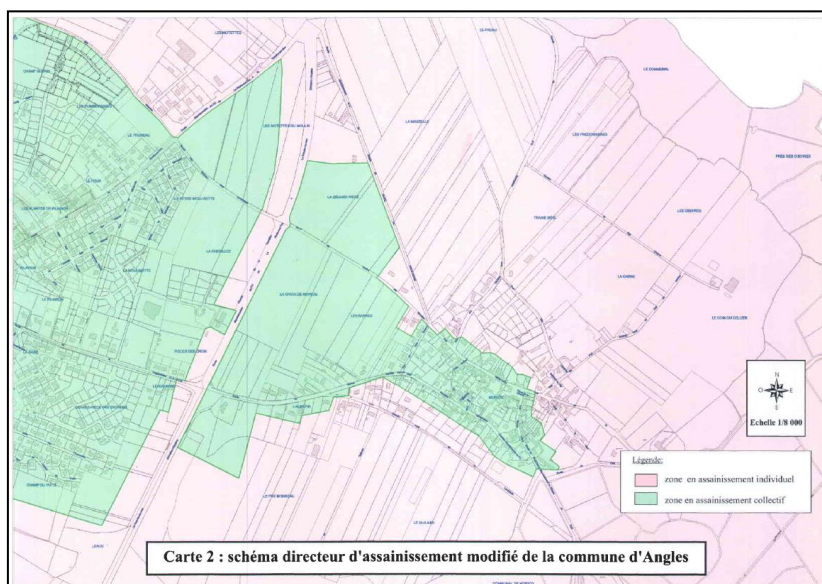
## Commune d'Angles – P.L.U.

### Zonage d'assainissement – Notice



La commune d'Angles dispose d'un zonage d'assainissement, réalisé en septembre 2002 par le cabinet OCE Environnement, et approuvé par le Conseil Municipal en mai 2003. Dans le cadre de la révision du Plan d'Occupation des Sols démarrée en 2007, la commune a procédé à une modification de l'étude en tenant compte des projets prévus par le PLU (PLU depuis annulé).

La zone d'assainissement collectif (*en vert sur les cartes ci-contre, extrait du zonage d'assainissement, OCE, novembre 2007*) intègre l'essentiel de l'agglomération et les secteurs d'extension initialement prévus au PLU de 2008 (annulé depuis). Les autres secteurs de la commune relevaient de l'assainissement non collectif.



**PL.U.- Zonage d'assainissement**

Parallèlement à la présente élaboration du nouveau PLU, la mise à jour de ce zonage d'assainissement est en cours afin de mettre en compatibilité le projet de nouveau document d'urbanisme et la prospective de développement de l'assainissement sur l'ensemble du territoire. Cette mise à jour est menée par la commune. L'enquête publique de mise à jour sera conjointe avec celle du Plan Local d'Urbanisme.